

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-
BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité : CNIE N° B0568888 du 02/06/08

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Planté	Nombre de pieds/h	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurFC FA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			3		3 000	9 000

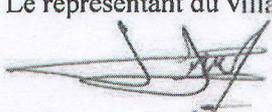
SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

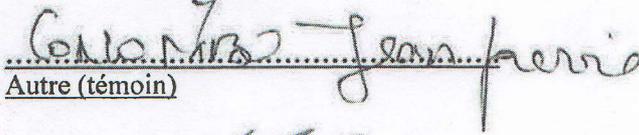
Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>		9 000	9 000
TOTALGENERAL			9 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


.....
Le représentant du village


.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

**PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION**

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KO PAPA
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. **KO PAPA** ;
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KO PAPA reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- **KO PAPA** accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- **KO PAPA** après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- **KO PAPA** accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

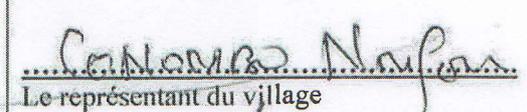
Total compensation en espèces	9 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	9 000 F CFA

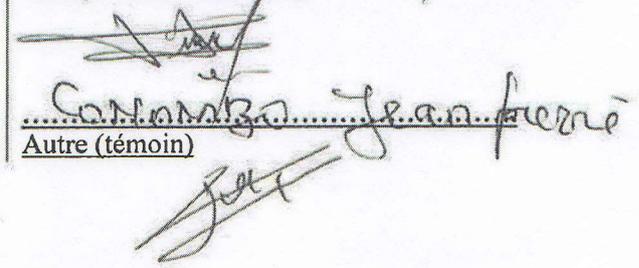
KO PAPA accepte le montant total de neuf mille (9 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Le représentant du village


Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité :

Adresse :

KOPAP₂

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Planté	Nombre de pieds/h	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurFC FA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			1		3 000	3 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>		3 000	3 000
TOTALGENERAL			3 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

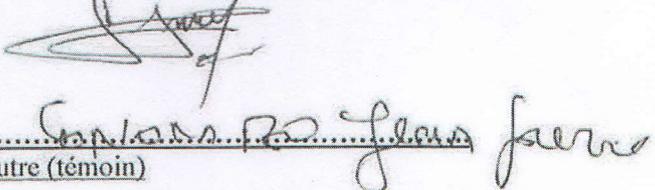
La PAP / Représentant

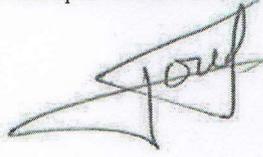

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Le représentant du village

Autre (témoin)









PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KOPAP₂
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. I **KOPAP₂**
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KOPAP₂ reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- **KOPAP₂** accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- **KOPAP₂** après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- **KOPAP₂** accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	3 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	3 000 F CFA

KOPAP₂ accepte le montant total de trois mille (3 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Le représentant du village

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KO PAP₃

Pièce d'identité : N° 123456789

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Planté	Nombre de pieds/h	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurFC FA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			2		3 000	6 000
2. <i>Disopyros mespiliformis</i>			1		5 000	5 000
3. <i>Acaca sp</i>			1		3 000	3 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>			6 000
2. <i>Disopyros mespiliformis</i>			5 000
3. <i>Acaca sp</i>			3 000
TOTALGENERAL			14 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

[Signature]
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

[Signature]
Le représentant du village

[Signature]
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KOPAP₃
Références identité	
Sexe	
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de **KOPAP₃** ;
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KOPAP₃ reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ; etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- **KOPAP₃** accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- **KOPAP₃** après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- **KOPAP₃** accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	14.000 F CFA
Total compensation en nature	
Total compensations (nature et espèce)	14.000 F CFA

KOPAP₃ accepte le montant total de Quatorze mille (14.000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Le représentant du village

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité :

Adresse :

KO PAP 4

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Planté	Nombre de pieds/h	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurFC FA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			2		3 000	6 000
2. <i>Adansonia digitata</i>			1		10 000	10 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>		6 000	6 000
2. <i>Adansonia digitata</i>		10 000	10 000
TOTALGENERAL			16 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Le représentant du village

Autre (témoin)

CONOMBO Nouras

EMOANBO Jeanferna

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KO PAPA

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Planté	Nombre de pieds/h	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurFC FA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Anogeissus erinaseus</i>			1		10 000	10 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

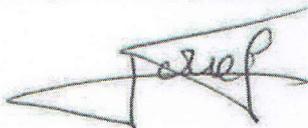
Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Anogeissus erinaseus</i>		10 000	10 000
TOTALGENERAL			10 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant



M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL



CONOMBO Nourou
Le représentant du village



CONOMBO Jean Pierre
Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KO P A P S
Références identité	NIR N° 006: 2115 21/03/08
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KO P A P S
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KO P A P S reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KO P A P S accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KO P A P S après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- Mr CONOMBO Talato Mathieu accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	10 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	10 000 F CFA

KO P A P S accepte le montant total de dix mille (10 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Le représentant du village

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KOPAP

Pièce d'identité : NTU 12345678901234567890

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur rFCF A/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			17		4 000	68 000
2. <i>Acacia sp</i>			34		3 000	102 000
3. <i>Vitellaria paradoxa</i>			10		10 000	100 000
4. <i>Pilisotigma reticulata</i>			5		3 000	15 000
5. <i>Lannea microcarpa</i>			2		5 000	10 000
6. <i>Lannea acida</i>			4		3 000	12 000
7. <i>Sclerocaria birrea</i>			7		5 000	35 000
8. <i>Balanites aegyptiaca</i>			6		5 000	30 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		4 000	68 000
1. <i>Acacia sp</i>		3 000	102 000
2. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10 000	100 000
3. <i>Pilisotigma reticulata</i>		3 000	15 000
4. <i>Lannea microcarpa</i>		5 000	10 000
5. <i>Lannea acida</i>		3 000	12 000
6. <i>Sclerocaria birrea</i>		5 000	35 000
7. <i>Balanites aegyptiaca</i>		5 000	30 000
TOTALGENERAL			372 000

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Le représentant du village

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

**PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION**

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KOPAPG
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. **KOPAPG**
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KOPAPG reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- **KOPAPG** accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- **KOPAPG** après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- **KOPAPG** accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	372 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	372 000 F CFA

KOPAPG accepte le montant total de trois cent soixante douze mille (**372 000**) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

..... **CONOMBO Noufas**
Le représentant du village

..... **CONOMBO Jean-Jacques**
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité :

Adresse :

KOPAP₇

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Planté	Nombre de pieds/h	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurFC FA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			251		4 000	1 004 000
2. <i>Vitellaria paradoxa</i>			1		10 000	10 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		1 004 000	1 004 000
2. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10 000	10 000
TOTALGENERAL			1 014 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

Signature

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Signature

.....
Le représentant du village

Signature

.....
Autre (témoin)

Signature

Signature

.....
Autre (témoin)

Signature

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

**PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION**

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KOPAP7
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M KOPAP7
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KOPAP7 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KOPAP7 accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KOPAP7 après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KOPAP7 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	1 014 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	1 014 000 F CFA

KOPAP7 accepte le montant total de un million quatorze mille (1 014 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Le représentant du village

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms. KOUPA

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Planté	Nombre de pieds/h	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurFC FA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			4		3 000	12 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>		12 000	12 000
TOTALGENERAL			12 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

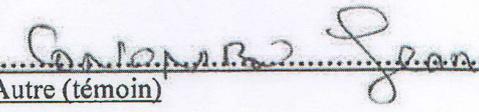


 La PAP / Représentant



 Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
 Agissant pour le compte de la SONABEL



 Autre (témoin)





PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KOPAPZ
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, porte sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. **KOPAPZ**
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KOPAPZ reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- **KOPAPZ** accepte ainsi de céder les biens ci-dessus indiqués ;
- **KOPAPZ** après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- **KOPAPZ** accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	12 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	12 000 F CFA

KOPAPZ accepte le montant total de douze mille (12 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL




Le représentant du village

CONOMBO Jeanferri
Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KO PAP

Pièce d'identité : 031

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Planté	Nombre de pieds/h	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurFC FA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			14		4 000	52 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		52 000	52 000
TOTALGENERAL			52 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

KO PAP
.....
La PAP / Représentant

CONDOMBO Nourou
.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

CONDOMBO Jean Pierre
.....
Autre (témoin)

[Signature]

[Signature]

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KOPAPg
Références identité	CNIB N° 11752
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. **KOPAPg**
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KOPAPg reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- **KOPAPg** accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- **KOPAPg** après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- **KOPAPg** accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	52 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	52 000 F CFA

KOPAPg accepte le montant total de cinquante deux mille (52 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Le représentant du village

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

KO PAP

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES Terrain

Parcelle: Type : Zone non loti

Localisation : X : 683887 ; Y : 1887829

Constructions

Bâtiment	Adresse	Usage	Superficie	Matériaux de construction	Valeur m2	Valeur totale
1.	76064707	habitation	3X4	Maison en ciment, non crepi	25 000	600 000
Total						600 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Terrain	Superficie (m2)	Prix Unitaire	Prix Total
Parcelle 1	Forfait	300 000	300 000

Construction	Superficie(m2)	Prix Unitaire	Prix Total
Maisonnée	12	Maison en ciment	600 000
TOTALGENERAL			900 000

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAR / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Le représentant du village

Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KOPAP No
Références identité	1056 14 05/11/1983
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KOPAP No
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KOPAP No reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ; etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KOPAP No accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KOPAP No après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KOPAP No accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

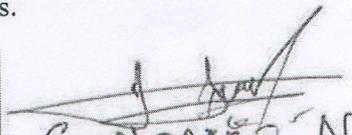
Total compensation en espèces	900 000 F CFA
Total compensation en nature	0
Total compensations (nature et espèce)	900 000 F CFA

KOPAP No accepte le montant total de sept cent quatre-vingt-quinze mille (900 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Representant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Le représentant du village


Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Kouidi

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms :

KOPAPA

Pièce d'identité :

199-3123 d 14/02/01

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES Terrain

Parcelle: Type : Zone non

Localisation : X : 683895 Y : 1877812

Constructions

Bâtiment	Adresse	Usage	Superficie	Matériaux de construction	Valeur m2	Valeur totale
1.	76064707	habitation	3X4	-intérieur crépie en ciment,	10 000	120 000
				-sol cimenté	10 000	120 000
				-extérieur en banco	7 500	90 000
Total						330 000

Autres infrastructures

Infrastructure	Adresse	Usage	Superficie M2	construction Matériaux de	Valeur m2	Valeur totale
1. Mur en banco	76064707	Toilette	4	Banco	7 500	30 000
2. Mur en ciment	76064707		5,4	Ciment	10 000	135 000
Total						165 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Terrain	Superficie (m2)	Prix Unitaire	Prix Total
Parcelle1	Forfait	300 000	300 000

Construction	Superficie(m2)	Prix Unitaire	Prix Total
1. Maisonnette	12	- intérieur crépie en ciment,	120 000
2		-sol cimenté	120 000
3.		- extérieur en banco	90 000
TOTALGENERAL			795 000

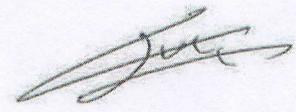
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


.....
La PAP / Représentant


M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


.....
Le représentant du village

CONDOMBO Jean Pierre
Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Kouidi
Noms et prénom (s)	KOPAP M
Références identité	10773
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KOPAP M
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KOPAP M reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- > KOPAP M accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- > KOPAP M après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- > KOPAP M accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	795 000 F CFA
Total compensation en nature	0
Total compensations (nature et espèce)	795 000 F CFA

KOPAP M le montant total de sept cent quatre-vingt-quinze mille (795 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Le représentant du village

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KGA PAP

Pièce d'identité: SON

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Acacia sp</i>			117		3 000	351 000
2. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			269		4 000	1 076 000
3. <i>Vitellaria paradoxa</i>			2		10 000	20 000
4. <i>Bombax costatum</i>			1		10 000	10 000
5. <i>Sclerocaria birrea</i>			2		5 000	10 000
6. <i>Jatropha curcas</i>			4		1 000	4 000
7. <i>Anogeissus erinensis</i>			1		10 000	10 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Acacia sp</i>		351 000	351 000
2. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		1 076 000	1 076 000
3. <i>Vitellaria paradoxa</i>		20 000	20 000
4. <i>Bombax costatum</i>		10 000	10 000
5. <i>Sclerocaria birrea</i>		10 000	10 000
6. <i>Jatropha curcas</i>		4 000	4 000
7. <i>Anogeissus erinensis</i>		10 000	10 000
TOTAL GENERAL			1 481 000 FCFA

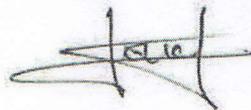
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

KARRE Bouraïno
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

OUIBA AOUA Rasmou
Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

**PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION**

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGAPAP
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGAPAP
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGAPAP reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGAPAP accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGAPAP : après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGAPAP accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	1 481 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	1 481 000 F CFA

KGAPAP accepte le montant total de un million quatre cent un mille (1 481 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité : CNIB N°

Adresse :

KGA PAP₂

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Balanites aegyptiaca</i>			3		5000	15.000
2. <i>Combretum sp</i>			1		3000	3000
3.						
4.						

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Balanites aegyptiaca</i>		15.000	15.000
2. <i>Combretum sp</i>		3000	3000
3.			
4.			
TOTAL GENERAL			18.000

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

[Signature]

KADORE Boluina

OLIE DRACAS Daoumano

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP ₂
Références identité	ONIB N°
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KGA PAP₂
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

M. KGA PAP₂reconnait avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- Mr KGA PAP₂accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- Mr KGA PAP₂après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- Mr KGA PAP₂accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	18.000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	18.000 F CFA

Mr KGA PAP₂accepte le montant total de dix huit mille (... 18.000 ...) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

KARORE Rosmane
Le représentant du village

Autre (témoin)
ROUSMANE Rosmane

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: ...

KGA PAP3

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Pithecellobium reticulatum</i>			01		3000	3000
2. <i>Sclerocarya birrea</i>			01		3000	3000
3. <i>Combretum sp</i>			01		3000	3000
4.						

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Pithecellobium reticulatum</i>		3000	3000
2. <i>Sclerocarya birrea</i>		3000	3000
3. <i>Combretum sp</i>		3000	3000
4.			
TOTALGENERAL			9000

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

[Signature]

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

**PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION**

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGAPAP ₃
Références identité	CNIB N° [redacted]
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KGAPAP₃
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

M. KGAPAP₃ ..reconnait avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- Mr KGAPAP₃ accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- Mr KGAPAP₃ après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marqué son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- Mr KGAPAP₃ accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	...9.000.....F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	...9.000.....F CFA

Mr KGAPAP₃ accepte le montant total de neuf mille (...9.000.....) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms :

Pièce d'identité :

Adresse :

KGA PAP4

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Ziziphus mauritiana</i>			1		500	500
2. <i>Sclerocarya birrea</i>			1		500	500
3. <i>Combretum sp</i>			1		300	300
4. <i>Vitellaria paradoxa</i>			1		10.000	10.000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Ziziphus mauritiana</i>		500	500
2. <i>Sclerocarya birrea</i>		500	500
3. <i>Combretum sp</i>		3000	3000
4. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10.000	10.000
TOTAL GENERAL			23.000.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


.....
La PAP / Représentant

KARABE
.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL
[Signature]

OUEPRADO
.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

**PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION**

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP4
Références identité	
Sexe	
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. ... **KGA PAP4**
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

M. **KGA PAP4** reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- Mr. **KGA PAP4** accepte ainsi de céder les biens ci-dessus indiqués ;
- Mr. **KGA PAP4** après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- Mr. **KGA PAP4** accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	23.000
Total compensation en nature	
Total compensations (nature et espèce)	23.000

Mr. **KGA PAP4** ... accepte le montant total de (.....) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

..... **KARABE Bourci**
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

..... **ALFEDRAAS Rasmone**
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité :

Adresse :

WGA PAP5

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>			1		10 000	10 000
2. <i>Cassia sieberiana</i>			1		3 000	3 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10 000	10 000
2. <i>Cassia sieberiana</i>		3 000	3 000
TOTALGENERAL			13 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La : AP / Representant

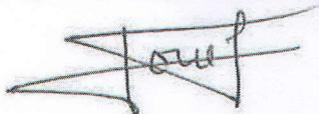
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

WGA
KARORE Boumeima

DIÉDRACKO Rosmano



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAPS
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAPS
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAPS reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAPS accepte ainsi de céder les biens ci-dessus indiqués ;
- KGA PAPS, après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAPS accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	13 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	13 000 F CFA

KGA PAPS accepte le montant total de treize mille (13 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

OUALBEOGO T. Auguste
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KGA PAP

Pièce d'identité : 12/04/08

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>			1		10 000	10 000
2. <i>Azadirachta indica</i>			1		3 000	3 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10 000	10 000
2. <i>Azadirachta indica</i>		3 000	3 000
TOTALGENERAL			13 000 FCFA

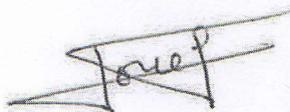
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant

KARRE Boumeins
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

M. OUALBEOGO T. Auguste
Autre (témoin)





PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAPA
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAPA
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAPA reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAPA accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGA PAPA après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAPA accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	13 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	13 000 F CFA

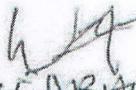
KGA PAPA accepte le montant total de treize mille (13 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAR / Représentant


Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-
BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KGA PAP

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Fedherbia albida</i>			3		10 000	30 000
2. <i>Sclerocaria birrea</i>			1		5 000	5 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Fedherbia albida</i>		30 000	30 000
2. <i>Sclerocaria birrea</i>		5 000	5 000
TOTALGENERAL			35 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Autre (témoin)

.....

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

**PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION**

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGAPAPZ
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGAPAPZ
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGAPAPZ reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

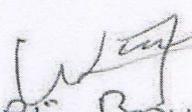
- KGAPAPZ accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGAPAPZ après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGAPAPZ accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	35 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	35 000 F CFA

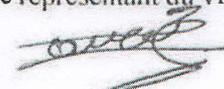
KGAPAPZ accepte le montant total de trente cinq mille (35 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

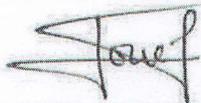
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant


Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: WGA PAPA
 Pièce d'identité : 01234567890123456789
 Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

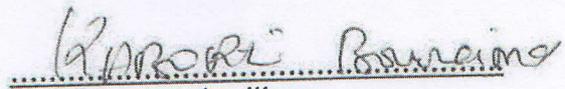
Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			1		4 000	4 000
2. <i>Azadirachta indica</i>			3		3 000	9 000
3. <i>Combretum sp</i>			3		3 000	9 000
4. <i>Lannea microcarpa</i>			1		5 000	5 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

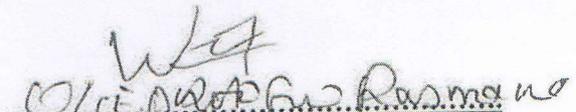
Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		4 000	4 000
2. <i>Azadirachta indica</i>		9 000	9 000
3. <i>Combretum sp</i>		9 000	9 000
4. <i>Lannea microcarpa</i>		5 000	5 000
TOTALGENERAL			27 000 FCFA

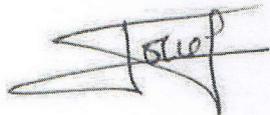
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

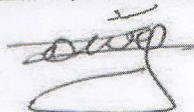

 La PAP / Representant


 Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
 Agissant pour le compte de la SONABEL


 Autre (témoin)





PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGAPAP
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGAPAP
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGAPAP reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

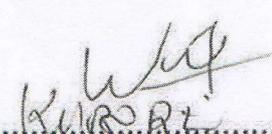
- KGAPAP accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGAPAP a après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGAPAP accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	27 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	27 000 F CFA

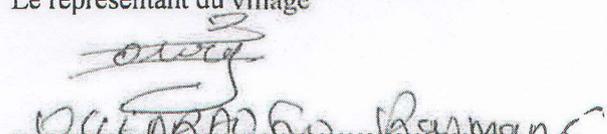
Mr OUALBEOGO T. Auguste accepte le montant total de vingt-sept mille (27 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant


Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KGAPAP

Pièce d'identité : CEPIR N° 20601550 du 22/04/13

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Diospyros mespiliformis</i>			1		5 000	5 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Diospyros mespiliformis</i>		5 000	5 000
TOTALGENERAL			5 000 FCFA

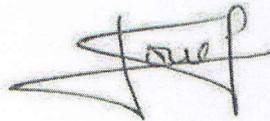
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)



W. BOUMAINA
Le représentant du village

OUEDRAOGO Basmane
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAPg
Références identité	UNID N° 00000000 du 04/08
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KGA PAPg ;
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

M. KGA PAPg reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

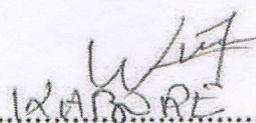
- M. KGA PAPg Pascal accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- M. OUALBEOGO T. Auguste Pascal après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- M. KGA PAPg Pascal accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	5 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	5 000 F CFA

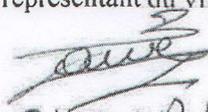
M. KGA PAPg Pascal accepte le montant total de cinq mille (5 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant


Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:)

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			3		3 000	9 000
2. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			21		4 000	84 000
3. <i>Diospyros mespiliformis</i>			1		5 000	5 000
4. <i>Combretum sp</i>			3		3 000	9 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>		9 000	9 000
2. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		84 000	84 000
3. <i>Diospyros mespiliformis</i>		5 000	5 000
4. <i>Combretum sp</i>		9 000	9 000
TOTALGENERAL			107 000 FCFA

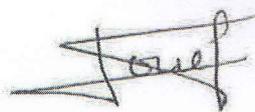
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La P/P / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Le représentant du village

Autre (témoin)



W/A
KABORE Rasmane
[Signature]
OUALBEOGO Rasmane

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAPAO
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAPAO
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAPAO reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

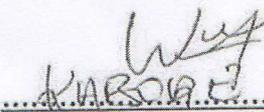
- KGA PAPAO accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGA PAPAO après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAPAO accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	107 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	107 000 F CFA

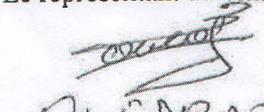
KGA PAPAO accepte le montant total de cent sept mille (107 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant


Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms :

Pièce d'identité :

Adresse :

KGAPAP M

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			8		3 000	24 000
2. <i>Combretum sp</i>			4		3 000	12 000
3. <i>Diospyros mespiliformis</i>			3		5 000	15 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>		24 000	24 000
2. <i>Combretum sp</i>		12 000	12 000
3. <i>Diospyros mespiliformis</i>		15 000	15 000
TOTALGENERAL			51 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

[Signature]

[Signature]
.....
[Signature]
.....

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAM
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAM
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAM reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAM accepte ainsi de céder les biens ci-dessus indiqués ;
- KGA PAM après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAM accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	51 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	51 000 F CFA

KGA PAM accepte le montant total de cinquante un mille (51 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

KABORE Bismaino
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

OUALBEOGO T. Auguste
Autre (témoin)

**PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-
BENIN-TOGO-BURKINA FASO)**

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms : **KGAPAP 12**

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			18		3 000	54 000
2. <i>Vitellaria paradoxa</i>			2		10 000	20 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

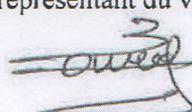
Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>		54 000	54 000
2. <i>Vitellaria paradoxa</i>		20 000	20 000
TOTALGENERAL			74 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


.....
Le PAP / Représentant


.....
Le représentant du village


M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP 12
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAP 12
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAP 12 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAP 12 accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGA PAP 12 après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAP 12 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	74 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	74 000 F CFA

KGA PAP 12 accepte le montant total de soixante quatorze un mille (74 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Le représentant du village

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité :

Adresse :

KGA PAPI 3

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

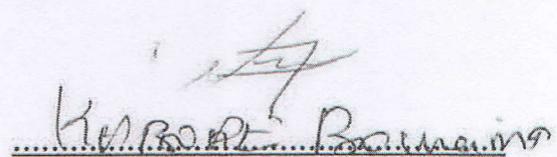
Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Lannea microcarpa</i>			1		5 000	5 000
2. <i>Azadirachta indica</i>			7		3 000	21 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

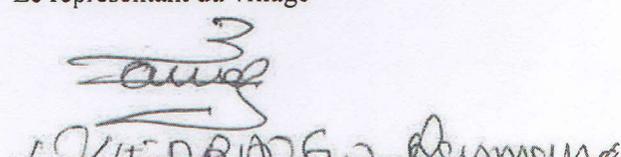
Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Lannea microcarpa</i>		5 000	5 000
2. <i>Azadirachta indica</i>		21 000	21 000
TOTALGENERAL			26 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant


Le représentant du village


M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP 13
Références identité	0012 NP B0201379 du
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAP 13
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAP 13 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAP 13 accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGA PAP 13 après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAP 13 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

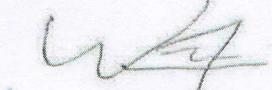
Total compensation en espèces	26 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	26 000 F CFA

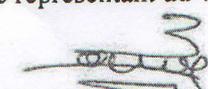
KGA PAP 13 accepte le montant total de vingt-six mille (26 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant


M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Le représentant du village


Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: PAGRE **RGA PAP 14**

Pièce d'identité : CNIB N° B0699238-41 1704/08

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Azadirachta indica</i>			10		3 000	30 000
2. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			1		4 000	4 000
3. <i>Diospyros mespiliformis</i>			2		5 000	10 000
4. <i>Vitellaria paradoxa</i>			1		10 000	10 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Azadirachta indica</i>		30 000	30 000
2. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		4 000	4 000
3. <i>Diospyros mespiliformis</i>		10 000	10 000
4. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10 000	10 000
TOTALGENERAL			54 000 FCFA

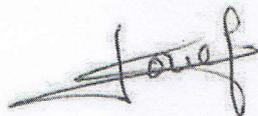
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

PAGRE 
 La PAP / Représentant

KABORI Rasmanina
 Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
 Agissant pour le compte de la SONABEL

OUEDRAO Rasmanina
 Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

**PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION**

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP 14
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAP 14
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAP 14 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAP 14 accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGA PAP 14, après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAP 14 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	54 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	54 000 F CFA

KGA PAP 14 accepte le montant total de cinquante quatre (54 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
Le PAP / Représentant

.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité :

Adresse :

KGAPAP 15

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurF CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Daniela olivera</i>			1		3 000	3 000
2. <i>Bombax costatum</i>			1		10 000	10 000
3. <i>Acacia sp</i>			3		3 000	9 000
4. <i>Combretum sp</i>			4		3 000	12 000
5. <i>Vitellaria paradoxa</i>			1		10 000	10 000
6. <i>Gmelina arborea</i>			1		3 000	3 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Daniela olivera</i>		3 000	3 000
2. <i>Bombax costatum</i>		10 000	10 000
3. <i>Acacia sp</i>		9 000	9 000
4. <i>Combretum sp</i>		12 000	12 000
5. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10 000	10 000
6. <i>Gmelina arborea</i>		3 000	3 000
TOTALGENERAL			47 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

[Signature]

[Signature]
.....*KABOPE Bounoung*.....
.....*OUEBACHE Rasmane*.....

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP 15
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAP 15
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAP 15 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAP 15 accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGA PAP 15 après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAP 15 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	47 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	47 000 F CFA

KGA PAP 15 accepte le montant total de quarante-sept (47 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / représentant

.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: WGA PAP 16

Pièce d'identité : WGA PAP 16

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

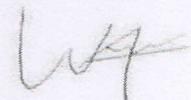
Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>			6		10 000	60 000
2. <i>Anogeissus erinaceus</i>			4		10 000	40 000
3. <i>Ziziphus mauritiana</i>			1		5 000	5 000
4. <i>Sclerocaria birrea</i>			1		5 000	5 000
5. <i>Acacia sp</i>			1		3 000	3 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

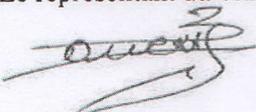
Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>		60 000	60 000
2. <i>Anogeissus erinaceus</i>		40 000	40 000
3. <i>Ziziphus mauritiana</i>		5 000	5 000
4. <i>Sclerocaria birrea</i>		5 000	5 000
5. <i>Acacia sp</i>		3 000	3 000
TOTALGENERAL			113 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


.....
La PAP / Représentant


.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


.....
Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP 16
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAP 16
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAP 16 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAP 16 accepte ainsi de céder les biens ci-dessus indiqués ;
- KGA PAP 16 après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAP 16 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	113 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	113 000 F CFA

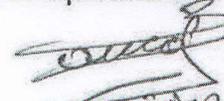
KGA PAP 16 accepte le montant total de cent treize mille (113 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant


KAROIRE Bounamin
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


RAMANO
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité :

Adresse :

KGAPAP 17

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>			2		10 000	20 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Diospyros mespiliformis</i>		20 000	20 000
TOTALGENERAL			20 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAR / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

MICHELE ARABO Rasmanô
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP 17
Références identité	ONIS N B00091 3 du 11/03/2018
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de **KGA PAP 17**
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAP 17 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

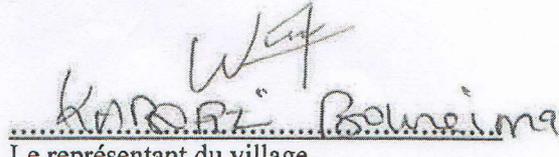
- **KGA PAP 17** accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- **KGA PAP 17** après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- **KGA PAP 17** accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	20 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	20 000 F CFA

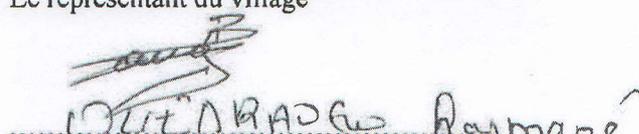
KGA PAP 17 accepte le montant total de vingt mille (20 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


La PAP / Représentant


Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KGA PAP 18
 Pièce d'identité : CNIB N° BE702769 du 01/07/10
 Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	ValeurF CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Lannea microcarpa</i>			4		5 000	20 000
2. <i>Diospyros mespiliformis</i>			1		5 000	5 000
3. <i>Azadirachta indica</i>			2		3 000	6 000
4. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			1		4 000	4 000
5. <i>Acacia sp</i>			1		3 000	3 000
6. <i>Sclerocaria birrea</i>			1		5 000	5 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

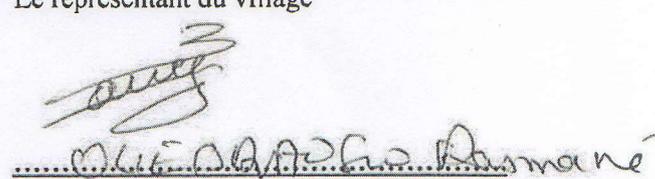
Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Lannea microcarpa</i>		20 000	20 000
2. <i>Diospyros mespiliformis</i>		5 000	5 000
3. <i>Azadirachta indica</i>		6 000	6 000
4. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		4 000	4 000
5. <i>Acacia sp</i>		3 000	3 000
6. <i>Sclerocaria birrea</i>		5 000	5 000
TOTALGENERAL			43 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


 La PXP/ Représentant


 Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
 Agissant pour le compte de la SONABEL


 Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGAPAP 18
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KGAPAP 18 ;
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGAPAP 18 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGAPAP 18 Boukaré accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGAPAP 18 Boukaré après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGAPAP 18 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	43 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	43 000 F CFA

KGAPAP 18 accepte le montant total de quarante-trois (43 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAR représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Komkaga

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KGAPAP 19

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Sclerocaria birrea</i>			1		5 000	5 000
2. <i>Mitragina inermis</i>			1		3 000	3 000
3. <i>Tamarindus indica</i>			2		10 000	20 000
4. <i>Lannea microcarpa</i>			2		5 000	10 000
5. <i>Vitellaria paradoxa</i>			1		10 000	10 000
6. <i>Diospyros mespiliformis</i>			2		5 000	10 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Sclerocaria birrea</i>		5 000	5 000
2. <i>Mitragina inermis</i>		3 000	3 000
3. <i>Tamarindus indica</i>		20 000	20 000
4. <i>Lannea microcarpa</i>		10 000	10 000
5. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10 000	10 000
6. <i>Diospyros mespiliformis</i>		10 000	10 000
TOTALGENERAL			58 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

WY
KARARI Boucar
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
OUENAROGO Raymond
Autre (témoin)

.....

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Komkaga
Noms et prénom (s)	KGA PAP 19
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de KGA PAP 19 ;
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KGA PAP 19 Sakoui reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KGA PAP 19 Sakoui accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KGA PAP 19 Sakoui après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KGA PAP 19 Sakoui accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	58 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	58 000 F CFA

KGA PAP 19 Sakoui accepte le montant total de cinquante huit (58 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

KABORE Bouraïma
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Koala

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms :

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>			4		10 000	40 000
2. <i>Sclerocaria birrea</i>			1		5 000	5 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>		40 000	40 000
2. <i>Sclerocaria birrea</i>		5 000	5 000
TOTALGENERAL			45 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La FAP / Représentant

Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Koala
Noms et prénom (s)	KLAPAP ₁
Références identité	103/08
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KLAPAP₁
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KLAPAP₁ reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KLAPAP₁ accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KLAPAP₁ après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KLAPAP₂ accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	45 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	45 000 F CFA

KLAPAP₂ accepte le montant total de quarante-cinq mille (45 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAI / représentant

..... TAPSORBA Michiel
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

..... SORÉ Mare
Autre (témoin)



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-FURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Koala

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KLA PAPA

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Leucaena leucodulcis</i>			1		16000	16000
2. <i>Vitellaria parsonsia</i>			6		10000	60000
3. <i>Sclerocarya birnea</i>			1		5000	5000
4. <i>Acacia sp</i>			2		3000	6000
5. <i>Prosopis</i>			7		5000	35000
6. <i>Pithecellobium reticulatum</i>			1		6000	6000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Leucaena leucodulcis</i>		16000	16000
2. <i>Vitellaria parsonsia</i>		60000	60000
3. <i>Sclerocarya birnea</i>		5000	5000
4. <i>Acacia sp</i>		6000	6000
5. <i>Prosopis</i>		35000	35000
6. <i>Pithecellobium reticulatum</i>		6000	6000
TOTAL GENERAL			128000

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP/ Représentant

.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Koala
Noms et prénom (s)	KLA PAP ₂
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KLA PAP₂
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KLA PAP₂ reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- ✓ KLA PAP₂ accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- ✓ KLA PAP₂ après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- ✓ KLA PAP₂ accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit :

Total compensation en espèces	0
Total compensation en nature	128 000
Total compensations (nature et espèce)	128 000

KLA PAP₂ accepte le montant total de cent vingt mille... (.F.C.F.A....) pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La RAP / Représentant

.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Koala

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms :

Pièce d'identité :

Adresse :

KLA-PAP₃

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>			2		4 000	8 000
2. <i>Vitellaria paradoxa</i>			2		10 000	20 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Eucalyptus camaldulensis</i>		8 000	8 000
2. <i>Vitellaria paradoxa</i>		20 000	20 000
TOTALGENERAL			28 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / représentant

G. Bernadette

Le représentant du village

TAPSOBA Michel

M. OUALBEOGO T. Auguste

Agissant pour le compte de la SONABEL

Autre (témoin)

SORÉ Mare



PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Koala
Noms et prénom (s)	KLA PAP ₃
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M KLA PAP₃
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KLA PAP₃ reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KLA PAP₃ accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KLA PAP₃ après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KLA PAP₃ accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	28 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	28 000 F CFA

KLA PAP₃ accepte le montant total de vingt-huit mille (28 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

Bernadette

..... TAPSOBA Michel
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

..... SOAL Rene
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Koala

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms

Pièce d'identité :

Adresse :

KLA PAP 4

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>			1		10 000	10 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Vitellaria paradoxa</i>		10 000	10 000
TOTALGENERAL			10 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.


.....
La PAP / Représentant


.....
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL


.....
Autre (témoin)





PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :

D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Koala
Noms et prénom (s)	KLA PAP4
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KLA PAP4
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KLAPAP4 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KLAPAP4 accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KLAPAP4 après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KLAPAP4 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	10 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	10 000 F CFA

KLAPAP4 accepte le montant total de dix mille (10 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

T. APPOH G. Michel
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

S. RE. Dané
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-
BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Koala

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms: KLA PAP5

Pièce d'identité :

Adresse :

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Tamarindus indica</i>			1		10 000	10 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
1. <i>Tamarindus indica</i>		10 000	10 000
TOTALGENERAL			10 000 FCFA

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

.....
La PAP / Représentant

TAPFOUSA Michel
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

.....
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Koala
Noms et prénom (s)	KLA PAP5
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M KLA PAP5
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

KLA PAP5 reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KLA PAP5 accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KLA PAP5 après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KLA PAP5 accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	10 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	10 000 F CFA

KLA PAP5 accepte le montant total de dix mille (10 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La / Représentant

..... TAP SOBA Dans
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

..... SOBA Dans
Autre (témoin)

PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA

FICHE INDIVIDUELLE DE COMPENSATION

Localité : Koala

I- IDENTIFICATION

Nom et Prénoms:

Pièce d'identité :

Adresse :

KLAPAPG

II- DESCRIPTION DES PERTES DES ARBRES

Arbres

Espèce	Superficie Plantée (ha)	Nombre de pieds/ha	Nombre de Pieds	Rendement Kg/pied (ou pièce)	Valeur F CFA/kg	Valeur Totale (FCFA)
1. <i>Ziziphus mauritiana</i>			1		5 000	5 000
2. <i>Balanites aegyptiaca</i>			1		5 000	5 000

SOMMAIRE DES COMPENSATIONS

Arbres	Investissement	Rendement des Productions	Prix Total
3. <i>Ziziphus mauritiana</i>		5 000	5 000
4. <i>Balanites aegyptiaca</i>		5 000	5 000
TOTALGENERAL			10 000 FCFA

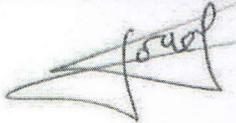
Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAP / Représentant

TAPSOBA Michel
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

Soalil Marc
Autre (témoin)





PROJET DORSALE NORD (INTERCONNEXION ELECTRIQUE 330 KV NIGERIA-NIGER-BENIN-TOGO-BURKINA FASO)

PROJET D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES DE KOUIDI-KOMKAGA ET DE KOALA
ACCORD DE NEGOCIATION D'INDEMNISATION

L'an 2018 et le dimanche 11 mars a eu lieu dans le village de Komkaga, une négociation entre :
D'une part,

La personne affectée par le **Projet d'électrification des villages de Kouidi-Komkaga et de Koala** dont l'identité suit :

Localité	Koala
Noms et prénom (s)	KLA PAPA
Références identité	
Sexe	M
Date de naissance	
Profession	

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

Et

D'autre part,

OUALBEOGO T. Auguste, Expert en réinstallation des populations, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte de la SONABEL, portant sur les points suivants :

- la compensation des biens affectés de M. KLA PAPA
- les mesures de compensation des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlements des compensations.

M. KLA PAPA reconnaît avoir été informé et impliqué dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment celles du :

- consultations publiques sur la présentation du projet et les principes d'indemnisation et de réinstallation ;
- consultations publiques sur la validation des biens impactés et les modalités de compensation en mars ;
- Etc.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

- KLA PAPA accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;
- KLA PAPA après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation ci-jointe, marque son accord sur l'évaluation des biens affectés et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;
- KLA PAPA accepte que cette compensation soit payée en nature ou en espèce, comme suit:

Total compensation en espèces	10 000 F CFA
Total compensation en nature	0 FCFA
Total compensations (nature et espèce)	10 000 F CFA

KLA PAPA accepte le montant total de dix mille (10 000) FCFA pour les compensations en espèces, ainsi que les compensations en nature telles que indiquées dans le tableau ci-dessus.

Fait à Ouagadougou le 11 mars 2018, les Signataires.

La PAR / représentant

TAPSOBA Michael
Le représentant du village

M. OUALBEOGO T. Auguste
Agissant pour le compte de la SONABEL

SORE Flore
Autre (témoin)